

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2018
DELIBERATION N° 9

L'an deux mil dix-huit, le sept juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le
08 juin 2018*

Le Maire

Présents : M. ETCHEGARAY (sorti pour le vote des délibérations n° 34 à 38), Mmes DURRUTY, BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS, UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme LANGLOIS (jusqu'à 21h04), MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, LALANNE, SALANNE, Mme BRAU-BOIRIE, M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme TAIEB (jusqu'à 19h20), MM. BOUTONNET, DAUBISSE, Mmes LARRE, ARAGON (à partir de 19h05), PICARD-FELICES, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART, Mme LEUENBERGER.

Absents représentés par pouvoir :

M. MILLET-BARBE par Mme BRAU-BOIRIE ; Mme JUZAN par Mme DUHART ; M. ESMIEU par M. ESCAPIL-INCHAUSPE ; Mme LANGLOIS par M. LALANNE (à partir de 21h04) ; Mme MEYZENC par Mme DURRUTY ; Mme TAIEB par M. LACASSAGNE (à partir de 19h20), M. LAIGUILLON par M. SALDUCCI ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; Mme BELBARAKA par M. DAUBISSE ; Mme BENSOUSSAN par Mme MARTIN-DOLHAGARAY ; Mme ARAGON par Mme HERRERA LANDA (jusqu'à 19h05).

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. Ugalde,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – « Lauga, côté scène » : une nouvelle saison de spectacles à Bayonne

L'action n° 13 du Schéma de développement culturel et patrimonial 2017-2020 prévoit de diversifier la programmation dans le domaine du spectacle vivant. Au moment où ce schéma a été adopté (1^{er} juin 2017), l'offre était plus particulièrement constituée de spectacles d'esthétique contemporaine avec la Scène nationale du Sud-Aquitain, de concerts de musique classique avec l'Orchestre régional Bayonne Côte Basque, de concerts de musique actuelle avec la Locomotive et de spectacles de café-théâtre avec la Luna Negra. Depuis, la Ville a initié les « Dimanches en musique » ; une saison dédiée à la musique dite « légère » et aux « belles voix ». Elle complète maintenant l'éclectisme des propositions par une programmation de spectacles « grand public » présentés le plus souvent dans le réseau des « zéniths » et des grandes salles de spectacle. Cette programmation, qui conforte l'attractivité de la ville, est adaptée aux jauges de la Salle Lauga, à savoir de 1 500 à 3 000 places selon la configuration retenue.

Douze représentations sont, d'ores et déjà, arrêtées pour la saison 2018/2019 (octobre 2018/juin2019) :

- jeudi 6 décembre 2018, en soirée : « Diamond Dance The Musical » ;
- samedi 5 janvier 2019, en soirée : « Concert du Nouvel An » ;
- dimanche 6 janvier 2019, l'après-midi : « Concert du Nouvel An » ;
- mercredi 13 mars 2019, l'après-midi : « Irish Celtic » ;
- mercredi 13 mars 2019, en soirée : « Irish Celtic » ;
- jeudi 14 mars 2019, l'après-midi : « Tap Factory » ;
- jeudi 14 mars 2019, en soirée : « Tap Factory » ;
- vendredi 15 mars 2019, en soirée : « Best of Floyd » ;
- vendredi 29 mars 2019, l'après-midi : « Tango Pasi3n » ;
- vendredi 29 mars 2019, en soirée : « Tango Pasi3n » ;
- jeudi 4 avril 2019, en soirée : « Le Lac des Cygnes » ;
- vendredi 10 mai 2019, en soirée : « Mnozil Brass ».

Cette programmation est susceptible d'être enrichie par quelques spectacles supplémentaires.

Conformément à l'action prioritaire n°3 du Schéma de développement culturel et patrimonial 2017-2020, la Ville de Bayonne proposera, aux parties cocontractantes de cette programmation, le principe d'un quota de places à un tarif minoré pour faciliter la venue des Bayonnaises et Bayonnais aux revenus non-imposables.

Les conditions pour la présentation du spectacle « Diamond Dance The Musical » sont précisées dans le contrat joint en annexe.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention jointe et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat.

Les conditions pour la présentation des autres spectacles seront déterminées ultérieurement.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne